

Conditions Générales de Location

Article 1 - REGLEMENTATION APPLICABLE

Les présentes conditions générales font partie intégrante du contrat d'hébergement, lequel est soumis au statut des Résidences de Tourisme du pays concerné sans aucune possibilité de maintien dans les lieux ni de domiciliation.

Elles prévalent sur toute condition générale d'achat du résident.

- ✓ France : Statut des résidences de Tourisme,
- ✓ Royaume-Uni : Statut du "Hotel Proprietary Act" 1956. Le résident ne peut pas invoquer le statut des baux d'habitation notamment le maintien dans les lieux ou être titulaire d'un bail.
- ✓ Espagne : décret 53/94 de la Generalitat de Catalunya relative aux établissements d'hébergement touristique.
- ✓ Allemagne : Statuts des résidences de Tourisme conformément au Code Civil allemand.
- ✓ Belgique : Statuts des résidences de Tourisme.

Article 2 - RESERVATION

La réservation du présent Chalet situé chemin de Sérichamp, sur la commune de Ban/Meurthe Clefcy n'est valable qu'après acceptation de la réservation du Client auprès de la SNC « Les 4 Pierres », ou à défaut tout organisme habilité par la SNC.

La confirmation de la réservation du client reste à l'entière discrétion de la SNC « Les 4 Pierres ».

De plus, la réservation, pour être ferme, doit être garantie par un acompte de 250€, qui servira de caution, accompagnant le document de réservation transmis soit par email, soit par courrier.

Les réservations acceptées par la SNC et ayant fait l'objet d'un acompte seront conservées jusqu'à 15 jours avant la date prévue d'arrivée. A défaut de règlement de cet acompte au plus tard 15 jours avant la date prévue d'arrivée, la réservation sera automatiquement annulée.

Article 3 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le jour de l'arrivée, conformément au document de réservation, Le Client s'acquitte par Chèque du montant total prévu (hors caution ci-dessus) libellé au nom de La SNC « les 4 Pierres ».

Le paiement de toutes les prestations en option sera alors exigé.

Article 4 - PRIX

Les prix sont indiqués en euro TTC.

Il est recommandé de choisir avant l'arrivée, si une ou plusieurs prestations supplémentaires doivent être retenues. Cependant le choix de disposer de prestations supplémentaires peut être décidé pendant le séjour sur simple demande par téléphone, soit :

- ✓ Utilisation du Linge de Maison,
- ✓ Utilisation du Linge de Table
- ✓ Utilisation de draps,
- ✓ Utilisation de Bois pour le poêle
- ✓ Utilisation du service ménage.

L'ensemble des prix est disponible via le site internet « lechalet88.free.fr », soit par simple demande à la SNC « Les 4 Pierres ».

Article 5 - ANNULATIONS / NON PRESENTATIONS

Toute annulation reçue avant 15 jours du jour de la date prévue d'arrivée ne sera soumise à aucun frais d'annulation. Toute annulation reçue après ce délai sera soumise à des frais d'annulation correspondant à l'acompte de 250€ versé pour la réservation.

Le défaut d'arrivée [de la réservation] en cas d'absence d'annulation sera réputé être une " non présentation " et sera soumis aux frais d'annulation susmentionnés.

La date effective d'une annulation écrite sera la date de réception de celle-ci à l'adresse de la société « les 4 Pierres ».

Article 6 - OBLIGATIONS DU RESIDENT

L'appartement sera mis à la disposition du résident dans un bon état d'entretien. Le résident usera des lieux loués et de leurs installations en personne raisonnable et prudente.

Un inventaire figure dans chaque appartement. Le résident devra en vérifier l'exactitude et la

qualité dès son arrivée et signaler à la réception toute anomalie, objets manquants ou dégradés, le cas échéant, dans les 4 heures suivant son arrivée. Lors du départ du résident, l'inventaire et l'état de propreté de l'appartement feront l'objet d'un contrôle mandaté par la société et tout manque à l'inventaire ou dommage causé à l'appartement sera retenu sur la caution au résident.

Le résident donne mandat à la SNC les 4 Pierres afin de pénétrer dans les locaux pour effectuer l'entretien hebdomadaire.

La SNC « les 4 Pierres » se réserve le droit de pénétrer dans les lieux loués pour la sécurité ou toute mesure d'urgence.

Article 7 - RESPONSABILITE

La responsabilité la « SNC les 4 pierres » ne pourra pas être engagée en cas de vols ou de dégradations d'effets personnels, à l'intérieur ou l'extérieur du chalet.

France : les dispositions des articles 1952 et suivants du code civil, relatives aux hôteliers, ne sont pas applicables.

Royaume-Uni : les dispositions du « Hotel Proprietary Act » sont affichées dans le hall de chaque résidence en ce qui concerne la limitation de responsabilité.

Espagne : Les dispositions du décret 53/94 de la Generalitat de Catalunya relative aux établissements d'hébergement touristique sont applicables.

Allemagne : Les dispositions du Code Civil Allemand sont applicables, notamment en ce qui concerne les fautes intentionnelles et les fautes d'importance majeure.

Belgique : les dispositions du du Code Civil article 1952 et 1954 sur les hôteliers ne sont pas applicables.

Article 8 - RESILIATION - SANCTIONS - NON RENOUVELLEMENT

Le contrat sera résilié de plein droit, sans formalité et sans délai, en cas d'inexécution par le résident de l'une quelconque de ses obligations ou de comportement inapproprié de nature à perturber le séjour des autres occupants. Le résident devra immédiatement quitter les lieux et pourra être expulsé si besoin est avec le concours de la force publique.

Article 9 - Retour de la caution

La caution vous sera retournée par la société sous 15 jours après votre départ, si aucune dégradation n'a été constatée par l'organisme habilité par la société.